ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 49842

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le fait qu'une dizaine de communes sont concernées par le plan de résorption des zones blanches en cours en Moselle. Dans ce but, une répartition des communes a été effectuée entre les différents opérateurs. Les communes d'Oudrenne et de Moyeuvre-Petite ont en particulier été rebasculées vers l'opérateur Orange contrairement à ce qui avait été envisagé initialement. Ces deux communes avaient engagé la procédure de mise à disposition du terrain pour l'implantation de l'antenne. Toutefois, depuis qu'Orange a en charge la résorption de la zone blanche, cette société se borne à formuler des réponses dilatoires afin de retarder l'engagement des travaux. Les municipalités concernées rencontrant beaucoup de difficultés pour obtenir simplement des réponses claires, elle souhaiterait savoir si les opérateurs pourraient faire preuve d'un peu plus de bonne volonté, notamment lorsqu'il n'y a aucune difficulté pour l'implantation des pylônes de support des antennes. Par ailleurs en ce qui concerne ces deux localités, elle lui demande quel sera l'échéancier de résorption de la zone blanche.

Texte de la réponse

La part de la population actuellement couverte par les réseaux de téléphonie mobile (2e génération) est estimée aujourd'hui à 98,8 %, ce qui représente environ 90 % du territoire. La couverture de ces réseaux mobiles est aujourd'hui un enjeu d'aménagement du territoire important, une mauvaise couverture est, en effet, devenue un inconvénient majeur pour les résidents et les entreprises établies sur un territoire. Afin d'étendre la couverture, le Gouvernement a lancé un programme de couverture des zones blanches mis en place avec la signature de la convention du 15 juillet 2003 entre l'État, l'assemblée des départements de France, l'Association des maires de France, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et les trois opérateurs. Ce plan a pour objectif la couverture des centres-bourgs de l'ensemble des communes recensées en zones blanches ainsi que les axes de transport prioritaires et les zones touristiques à forte affluence. Ce plan est à ce jour réalisé à 96 %, les centres-bourgs de 2 836 communes (dont 17 en Moselle) ayant été couverts. Outre le recensement réalisé initialement par les chargés de mission technologies de l'information et de la communication (TIC) des secrétariats généraux pour les affaires régionales, un nouveau recensement a été réalisé en 2008, permettant d'identifier 364 communes situées en zones blanches et qui n'avaient pas été identifiées la première fois. Un plan de déploiement permettant la couverture de ces 364 communes a été proposé le 14 janvier 2009 par les opérateurs et approuvé par le comité de pilotage du plan de couverture. 80 % de ces communes doivent être couvertes fin 2010 pour que l'ensemble des centres-bourgs de métropole soient couverts en 2011. Enfin, la couverture des 364 centres-bourgs recensés en 2008 a été officiellement lancée le 18 février 2009, avec la validation du plan de couverture proposé par les opérateurs par le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire et le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Les études et l'installation de nouveaux sites nécessitent un délai de un à deux ans à compter de cette date avant la mise en service effective de chaque site. Cinq communes de Moselle sont concernées par cette extension du plan initial : Oudrenne, Moyeuvre-Petite, Mouterhouse, Saint-Hubert et Wuisse. En ce qui concerne les axes de

transport prioritaires, les opérateurs devront en assurer la couverture d'ici à la fin 2009. Les représentants du groupe Orange participant au comité de pilotage technique du plan de couverture n'ont pas identifié de problème particulier concernant l'avancement du programme sur les communes d'Oudrenne et de Moyeuvre-Petite. Les prestataires sont désignés, des contacts ont été pris en mairie au mois de mai et les dossiers sont actuellement en phase de conception-négociation. Ils soulignent toutefois que, après une première étude, les emplacements initialement proposés par les mairies ne permettaient pas de satisfaire les objectifs de couverture, ce qui a pu engendrer un retard. Dès qu'un accord sera trouvé pour ces emplacements, France Télécom pourra réaliser les travaux en vue d'une couverture fin 2010.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49842
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 novembre 2009
Question publiée le : 19 mai 2009, page 4768
Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10903